

# Solidarité territoriale

AGIR AU QUOTIDIEN AUPRÈS DES TERRITOIRES



Au travers de contrats départementaux de solidarité territoriale, le Conseil départemental s'est engagé à maintenir un niveau d'investissement élevé dans l'accompagnement et le soutien des acteurs publics afin de garantir une véritable solidarité territoriale.



## De quoi s'agit-il ?

Le Département s'est engagé dès 2018 dans une démarche de contractualisation avec les huit territoires d'intercommunalité bas-alpins et six communes en dehors du périmètre de ces EPCI (Céreste, Claret, Curbans, Piegut, Venterol et Pontis). Il s'agit ainsi de garantir une véritable solidarité territoriale, transparente, lisible et cohérente.

En effet, la solidarité territoriale compte parmi les grandes compétences volontaristes exercées par le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence. Elle s'exprime au travers de contrats départementaux de solidarité territoriale mis en place par le Département qui traduisent **une volonté forte d'accompagner les communes, les intercommunalités et autres acteurs publics dans leurs projets.**

# 22

MILLIONS D'EUROS

sur la période 2021-2023

## Les critères

<https://www.mondepartement04.fr/territoire/solidarite-territoriale>

Les projets financés par le Département ont été sélectionnés dans le cadre d'un dialogue avec les communes, les intercommunalités et les acteurs publics (parcs naturels régionaux, Syndicat d'Énergie...). C'est de ces échanges qu'est née la première génération des contrats départementaux de solidarité territoriale, couvrant l'année 2020.

Pour calculer le montant des subventions accordées dans ce cadre plusieurs critères ont été pris en considération :

- La représentativité des territoires (population, superficie, nombre de communes)
- Les moyens financiers dont disposent les territoires
- La dynamique territoriale (évolution du nombre d'habitants)

---

## Exemples

Quelques exemples de projets soutenus :

### **Communauté de communes du Sisteronais-Buëch / Sisteron**

Construction d'une nouvelle salle de l'Alcazar

Coût total : 2,3 M€ HT

Participation du Département : 152 968 €

### **Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon / Saint-Michel l'Observatoire :**

Création d'une crèche d'une capacité de 20 berceaux

Coût total : 1,5 M€

Participation du Département : 160 000 €

### **Durance Luberon Verdon Agglomération / Manosque**

Construction de la piscine communautaire

Coût total : 18 M€

Participation du Département : 1,3 M€

### **Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière / Saint-André-les-Alpes**

Réalisation d'un gymnase pour le collège René Cassin

Coût total : 2,3 M€

Participation du Département : 1,2 M€ + 300 000 € pour les parties sports collectifs et dojo

---

## Les contrats pour la période 2021-2023

Le Conseil départemental a décidé de poursuivre son action en faveur des territoires en s'engageant cette fois-ci sur une période de trois ans.

Ainsi, la deuxième génération consacrerait près de 22 M€ aux territoires sur la période 2021-2023. À partir des enseignements tirés des premiers contrats, la nouvelle génération sera axée sur 4 thématiques majeures :

- Le développement durable (préservation du territoire et des ressources)
- L'attractivité et l'accessibilité (soutien aux projets en faveur de l'amélioration de la qualité de vie)
- Les projets mutualisés au service des territoires (soutien aux équipements publics structurants, services aux populations) -
- La valorisation des territoires (renforcement des atouts naturels, patrimoniaux, touristiques et culturels).



## Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE  
PROVENCE**  
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -  
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)